

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,  
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,  
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

#### **18 - BOURSES ATELIERS JEUNES OLORON PREVENTION**

Monsieur REICHERT informe l'Assemblée qu'il est rappelé que l'utilisation du dispositif « Atelier Jeune » s'inscrit dans les objectifs d'Oloron Prévention relatif à la thématique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Accompagner les jeunes les plus vulnérables pour qu'ils dépassent des situations porteuses de freins - santé, logement, ruptures familiales, formation... - et qu'ils cheminent vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

Il s'agit de proposer des expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales et techniques tout en offrant une reconnaissance sociale forte. Pour Oloron Prévention ce dispositif permet de manière souple et réactive d'impliquer ces jeunes dans une réalisation valorisante qui peut participer d'une meilleure estime et confiance en eux même. Il s'agit aussi d'impulser une dynamique d'insertion individuelle et de les mettre à d'autres places au regard de leur pairs et des adultes qui les côtoient. Les jeunes pressentis pour être inscrits dans l'atelier, sont tantôt des jeunes déscolarisés, tantôt des jeunes fréquentant le collège et aux prises avec quelques fragilités personnelles et/ou familiales qui les vulnérabilisent : risques de décrochage scolaire, inscription dans des conduites à risque ou transgressives. Les éducateurs connaissent certains d'entre eux pour les rencontrer aux alentours du collège dans le cadre du travail de rue ou pour avoir engagé un travail d'accompagnement avec eux. Par ailleurs ces situations sont évoquées dans le cadre de l'instance partenariale « cellule de veille » initiée notamment par les Collèges et à laquelle Oloron Prévention participe.

Par ailleurs, ces ateliers jeunes s'inscrivent dans un projet global relatif à une articulation entre politique patrimoniale (ou liée au cadre de vie plus largement) et action socio-éducative.

Ainsi, depuis 2010, plusieurs ateliers ont déjà eu lieu en concertation avec le service Jeunesse, le service Patrimoine et les services techniques de la ville (enquête sur le cadre de vie au lotissement des angles, nettoyage de l'ancien cimetière de Sainte-Croix, nettoyages autour du Fronton et du terrain de Basket de la JAO, réalisation d'une émission radio sur les navettes en fêtes, création d'un jardin médiéval au collège des cordeliers, travaux dans le cadre du Festival de Jazz à Oloron, atelier de réparation et de nettoyage sur le symposium, nettoyage du patio de Radio Oloron...).

Pour l'année 2013, l'association Oloron Prévention qui encadre ces ateliers sollicite 25 bourses de 75 € soit une subvention de 1 875 €.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** ce dispositif,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 875 € à Oloron Prévention (soit 25 bourses de 75 €). Ce montant devra être imputé sur la ligne 6574.0.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 14/03/2013**

**Bernard UTHURRY**